



AVIS PUBLIC

**ADOPTION DE RÈGLEMENT N° 2023-110 RELATIF À LA RÉPARTITION DES
QUOTES-PARTS ET À LEURS VERSEMENTS POUR 2023**

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2023-110 relatif à la répartition des quotes-parts et à leurs versements pour l'année 2023 et les années subséquentes » a été adopté par le conseil des maires le 17 janvier 2023 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou aller sur le site www.montmagny.com/ dans la section Documents.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 25^e jour de janvier 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque